

## Ville de SAULT-LÈS-RETHEL (Ardennes)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

**Séance du lundi 26 août 2024**

**N° 027-2024**

Conseillers

Nombre en exercice : 19

Nombre de présents : 13

Procurations : 3

Nombre de votants : 16

Votes

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation

21 août 2024,

affichée et publiée sur le site  
le 21 août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six août, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur KOCIUBA, Maire.

Etaient présents : Mmes BENYAHIA, DUBRUNQUEZ, EMON, FONTAINE N, JACOB, POUPONNEAU, SIMON

Mrs KOCIUBA, CAPITAINE, DENIS, GOURNET, LEJEUNE, STIENNE

Absents excusés :

Mme FONTAINE B. qui donne pouvoir à Mr KOCIUBA

Mr LAQUEUE qui donne pouvoir à Mr GOURNET

Mr MAQUIN qui donne pouvoir à Mr DENIS

Mr KRAWIEC

Absents : Mr BRIZION, Mme TOUROLLE

Secrétaire de séance : Anthony DENIS

Le procès-verbal du 05 juin 2024 est approuvé.

**Objet : Vente de ferraille et de cuivre**

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie le 23 août 2024 ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion de travaux de nettoyage de la cour des services techniques, les employés municipaux procèdent à la récupération de métaux qui ne trouvent plus leur utilisation.

Les métaux récoltés ont été emmenés à une entreprise spécialisée : la SAS FERRARI.

Cette vente a donné lieu à l'émission de plusieurs chèques :

- un chèque d'un montant de 361.20€ (trois cent soixante et un euros et vingt centimes)

- un chèque d'un montant de 101.38€ (cent un euros et trente-huit centimes)

- un chèque d'un montant de 508.20€ (cinq cent huit euros et 20 centimes)

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'encaissement de ces chèques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**-APPROUVE** ce travail de récupération

**-DECIDE** d'accepter le montant d'achat proposé par la SAS FERRARI

Le secrétaire de séance,  
Anthony DENIS



Le Maire,  
Michel KOCIUBA



En séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme, Sault-lès-Rethel, le 28 août 2024

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission

en sous-préfecture le 28 août 2024

de la publication le 28 août 2024

Mise en ligne sur le site internet le 28 août 2024